

ÉTUDE DU NOTAIRE  
**Van Ormelingen, à Tongres.**

**VENTE PUBLIQUE**

DE  
**TERRES ARABLES.**

Lundi 5<sup>o</sup> août 1858, à 9 heures du matin, au cabaret du sieur Jacques, hors la porte de Liège, à Tongres, le notaire VAN ORMELINGEN de Tongres vendra publiquement aux enchères :

10 hectares 89 arcs 43 centiares de terres arables en 17 parcelles situées sous la commune d'Eure-le-Tixhe, détenues par les dames veuves Berden et Paques d'Eure-le-Tixhe et plus amplement désignées aux affiches, dont on peut obtenir un exemplaire chez le dit notaire.

On accordera toute facilité désirable pour le paiement du prix.

S'adresser au dit notaire pour connaître les conditions de la vente et pour tous autres renseignements.

**AVIS.**

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIMBOURG, porte à la connaissance du public que, par arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur du 16 de ce mois, l'ouverture de la chasse est fixée cette année dans la province au 24 août courant. Toutefois la chasse au chien courant ou au levrier n'est permise que le 8 du mois de septembre prochain.

Par l'article 3 du dit arrêté, il est stipulé que lorsque la neige permet de suivre le gibier à la piste, même sur une partie seulement du sol d'une commune, la chasse est suspendue et ne reste autorisée que dans les bois, marais et le long des fleuves et rivières.

Hasselt, le 18 août 1858.

Pour le Gouverneur,  
LE DÉPUTÉ DÉLÉGUÉ,  
Baron J. DE CECIL.

**AVIS AU PUBLIC.**

M. ANTOINE TIMMERMANS et consorts se réservent le droit de chasse sur leurs biens à Cortessem, Wellen, Alken, Wimmertingen, Wintershoven et Guyoven, et sur ceux dont ils ont la concession, séparément ou conjointement.

**AVIS.**

Un mandat de trois cents francs au bénéfice des pauvres d'une commune rurale s'est égaré. Bonne récompense est promise par l'organiste de l'endroit, à celui qui en fera le dépôt au bureau du Journal.

QU'ON SE LE DISE.

**A VENDRE SOUS MAIN**

UNE

**BELLE ET SPACIEUSE MAISON**

avec quartiers de derrière, située à Tongres, *marché au lin*, joignant la veuve Bellefroid et Joachim Meesen. Grande facilité pour le paiement du prix.

Jouissance immédiate.

S'adresser au notaire VAN ORMELINGEN pour les conditions.

**A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,  
LES BATIMENTS ET TERRAINS**

ayant formé le ci-devant

COUVENT DES SOEURS GRISES,  
RUE DE ST-JEAN, A TONGRES.

Cette propriété se compose d'une ancienne église, de deux maisons d'habitation, d'une vaste cour, d'un beau jardin, d'un bâtiment ayant servi de brasserie et de distillerie; le tout formant un ensemble, ayant accès à la rue et entouré de murs.

Elle renferme un puits, une citerne, deux pompes, de vastes caves et un canal souterrain direct avec la rivière.

Par sa situation avantageuse et son étendue, elle convient à toute espèce d'industrie.

S'adresser pour tous renseignements au notaire VRINDTS, à Tongres.

**J. BEAURIEUX, FILS,**

dégraisseur, décatisseur, à Herstal, vis-à-vis des  
houillères, N° 505,

teint tous les objets à neuf avec lustre, mérinos, barège, paramatte, velours de soie, mantilles, robes de soie, satin, tapis en deux couleurs, rideaux, rubans, capottes, pantalons, parasols, marquises, parapluies, chapeaux de soie et de paille, tresses de paille, crêpes, gants, ainsi que tous les objets d'église; il lave les gilets blancs et piqués, système Meunier de Paris, le tout à un prix modique. Il se recommande à l'honorable public.

P. S. — A la même adresse on cherche une vieille cuve en cuivre.

On peut déposer les objets chez M. HESTERMANS, maître bottier, rue de St-Trond, à Tongres.

**CHEZ L. VRANCKEN-KRANS,  
PHARMACIEN,**



On peut se procurer toutes sortes de vins et de liqueurs surfines à des prix modérés et variés.

On y vend aussi de l'eau minérale du Pouhon de Spa, de la limonade gazeuse au citron, du Soda-Water, du vinaigre de vin et de l'huile de Provence, 1<sup>re</sup> qualité.

**LE PHÉNIX,**

COMPAGNIE BELGE D'ASSURANCES,

A PRIMES FIXES, CONTRE L'INCENDIE,

Autorisée par arrêtés royaux des 21 février 1835 et 8 février 1836, établie à Bruxelles, n° 7, rue de Lozum.

CONSEIL GÉNÉRAL :

ADMINISTRATEURS.

Émile Allard, négociant, président du tribunal de commerce et membre de la chambre de commerce.

Jacques Jacobs, négociant, conseiller communal de la ville de Bruxelles.

Henri Schusters, ancien négociant, juge au tribunal de commerce.

Joseph Allard, directeur de la Monnaie.

Louis Emerique, président de la Société de l'Union du Crédit.

COMMISSAIRES.

Ch. de Brouckère, bourgmestre de la ville de Bruxelles.

Victor Piron, directeur de la Banque de Belgique.

Charles Van Hoegaerden, industriel et directeur de la Banque Nationale.

Ferdinand Vandevin, industriel et administrateur de la Banque de Belgique.

Jacques Verreyt, négociant, ancien président du tribunal de commerce.

François Pauwels, directeur de la Compagnie des matériels de chemins de fer.

DIRECTEUR. — Gustave AUBERTOT.

La Compagnie assure toutes les propriétés mobilières et immobilières que le feu peut détruire.

S'adresser pour les conditions au siège de la compagnie et à M. COLLÉE, grand'place, n° 20, à Tongres.

**LE 31 AOUT.**

TIRAGE DE L'EMPRUNT GRAND-DUCAL DE BADE DE 1845.

LES GAINS PRINCIPAUX EN SONT :

14 fois francs 107,000, 54 fois frs 86,000, 12 fois frs 75,000, 23 fois frs 32,000, 55 fois frs 21,000, 40 fois frs 10,500, 58 fois frs 8500, 366 fois frs 4200, 1944 fois frs 2100, 4770 fois frs 530.

Le moindre gain que puisse obtenir une Obligation est de frs 100.

Nous cédonc les Obligations du dit emprunt à frs 120 la pièce, mais comme nous nous engageons d'avance de les reprendre après le susdit tirage au prix de frs 110, les personnes qui désireraient de s'y intéresser n'auront actuellement à nous verser que cette minime différence, soit frs 10 par obligation ou frs 100 pour 11 OBLIGATIONS, et en nous remettant frs 200 nous en cédonc 24 OBLIGATIONS.

Les remises pourront nous être faites sous enveloppe chargée soit en billets de Banque, soit en effets sur Bruxelles ou sur Paris.

Aussitôt le tirage opéré les listes seront envoyées immédiatement aux intéressés.

Pour adresses et renseignements s'adresser directement à la maison de Banque soussignée.

STIRN ET GREIM, à Francfort s/M.



**Deux Chiens d'arrêt égarés**  
sont trouvés à Boirs-Glons, où on peut les réclamer chez M. JEAN COCHOTTE.

**A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,  
L'HOTEL DU PAON**

à Tongres, très-vaste et bien achalandé. — S'adresser à M<sup>e</sup> NEVEN, notaire à Tongres.

**TE HUREN TERSTOND,**

Een schoon en groot HUIS, gelegen op den Vrythof, tegen over het paleis van justicie te Tongeren.

Zich te adresseren aen M. den advokaet FRÈRE, te Tongeren.

SEUL AUTORISÉ  
PAR DÉCRET  
IMPÉRIAL.

**ROB LAFFECTEUR**

IMPORTATION  
PERMISE  
EN BELGIQUE.

seul fourni à la pharmacie de l'armée belge.

Ce sirop est supérieur à l'essence et aux sirops de salsepareille, de cuisinier, de Larrey, d'iode de potassium et aux préparations mercurielles. D'une digestion facile, agréable au goût et à l'odorat, le Rob est recommandé par les médecins de tous les pays pour guérir les dartres, abcès, cancers, teignes, ulcères, gales dégénérées, scrofules, scorbut, pertes blanches. Toutes ces maladies provenant d'une cause interne, c'est à tort qu'on croit les guérir par une médication externe. On prescrit aussi le Rob de Boyveau-Laffeteur pour le traitement des affections des systèmes nerveux et fibreux, telles que goute, douleurs, marasme, rhumatisme, hypocondrie, paralysie, stérilité, amaigrissement.

Le Rob de Boyveau-Laffeteur, préparé et garanti véritable par la signature du D<sup>r</sup> Giraudeau de St-Gervais, est utile pour guérir radicalement et en peu de temps les fleurs blanches acrimonieuses et les accidents contagieux nouveaux ou anciens. Ce Rob guérit surtout les maladies syphilitiques que l'on désigne sous les noms de primitives, secondaires et tertiaires. Le Rob de Boyveau-Laffeteur a été approuvé par l'ancienne société royale de Médecine, par le décret de l'an XIII, et fourni à la marine de France en 1788 et 1795. En 1850, il a été approuvé en Belgique par le ministre de la guerre pour le service sanitaire de l'armée belge, et en dernier lieu il a été officiellement autorisé pour tout l'empire de Russie.

Dépôts chez tous les pharmaciens, chimistes et droguistes de la France et de l'étranger. — Les instructions sont traduites en toutes les langues.

On expédie le Rob contre l'envoi d'un bon sur un banquier ou d'un mandat sur la poste. — L'entrepôt général du véritable Rob Boyveau-Laffeteur se trouve chez le docteur Giraudeau de Saint-Gervais, rue Richer 12, à Paris. Consultations et traitements gratuits par correspondance. On distribue les prospectus gratis chez tous les pharmaciens.

Beckhandel van de weduwe J.-P. COLLÉE

**L'AIDE DU NÉGOCIANT,**

du Banquier, du Notaire, et de tous les Agents chargés de ventes publiques; contenant :

- 1° Un tableau indiquant au négociant ses prix de vente comparés au prix d'achat et calculés selon le taux pour cent du bénéfice à prélever, au Notaire et aux Agents chargés de ventes publiques, les prix de vente calculés, avec frais compris, selon le taux pour cent;
- 2° Une méthode simple et claire pour calculer l'intérêt, suivie d'une table contenant les diviseurs des taux les plus usités pour opérer les comptes d'intérêt dans toutes leurs fractions, et d'une explication sur la manière la plus simple de trouver ces diviseurs;
- 3° Les différents frais de recouvrement des valeurs, et la manière de les calculer;
- 4° La méthode la plus facile pour calculer l'escompte des valeurs, suivie de quelques bordereaux d'escompte, faits avec clarté et précision;
- 5° Une table pour trouver facilement le nombre de jours depuis une date quelconque jusqu'à une autre; par AUG. LEFEBVRE, négociant. 2,00

LE NÉGOCIANT BELGE, ou comptes faits pour l'achat ou vente de toutes espèces de marchandises, en tous poids et mesures, en francs et centimes, avec la réduction en argent des Pays-Bas. 1,50

NOUVEAUX COMPTES faits de Barème en francs et centimes, suivis du calcul de l'intérêt de l'argent à demi pour cent par mois, pour tous les jours et mois de l'année, etc. 1,25

CULTURE ORDINAIRE ET FORCÉE de toutes les plantes potagères connues; par GERARDI, président du comice agricole. Gros volume in-12, de 648 pages et 192 figures, 1854. 2,50